

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION GAMYO ACADEMY

Les adhérents(es) de l'Association Gamyo Academy sont convoqués(es) à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle.

VENDREDI 7 SEPTEMBRE 2018 - 19h30 – Centre d'Etudes Juridiques – Rue de la Maix – Epinal.

L'odj est le suivant :

- Rapports moral et d'activité clos au 30 avril 2018.
- Rapport du Comité sur les comptes de l'exercice écoulé.
- Présentation du budget 2018/2019.
- Ratification de la cooptation du nouveau membre.
- Approbations des rapports, des comptes, du budget et de la cooptation.

Conformément à l'article 6 des statuts : les licenciés(es) âgés(es) de moins de seize (16) ans sont représentés(es) par l'un de ses représentants légaux. Le vote par procuration est autorisé, sachant qu'une même personne ne peut détenir plus de cinq (5) procurations. L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si le quart (25%) au moins des adhérents(es) sont présents(es) ou représentés(es).

Un formulaire de pouvoir sera téléchargeable sur le site ou transmis par mail à qui en fera la demande.

Le Président.